



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2023 à 19h**

**Présents :**

M. CANOT Benjamin - Mme BUGNON Frédérique - M. ROCHE Nicolas - M. BERGERETTI Cyril - Mme GUILLOT Fabienne  
- M. EL-HADEUF Jordane - Mme PARET Virginie - M. GIRAUD Patrice - Mme MARJOLLET Lucile - M. ETELLIN Rémy -  
Mme MURAZ Véronique - M. LE CORRE François-Xavier - M. ARNAUD Michel

**Absents excusés :**

Mme MICHEL Caroline pouvoir à M. ROCHE Nicolas  
M. PASCAL Rémi pouvoir à M. LE CORRE François-Xavier  
Mme PITTON Céline pouvoir à Mme PARET Virginie

**Absent :**

M. KELNER Franck

**Secrétaire de séance : M. Rémy Etellin**

**Le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Rendu final d'Enerbat des audits énergétiques des bâtiments communaux**
  - 2- Révision de la gestion des parcelles boisées communales par l'ONF**
  - 3- Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 du Conseil Savoie Mont Blanc**
  - 4- Projets au plan d'eau des Gabelins**
  - 5- Divers**
-

## 1- RENDU FINAL D'ENERBAT DES AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis novembre 2022, la société Enerbat étudie la situation énergétique des salles de l'ancien restaurant du fort, des écoles et de la salle polyvalente. Aujourd'hui, Mme Jacquelin et M. Fayard, d'Enerbat, présentent la synthèse de leur audit, avec les constats, les chiffres de consommations d'énergie et les scénarios possibles pour améliorer les dépenses énergétiques de ces bâtiments.

Dans un premier temps, ils expliquent que cet audit est utile pour répondre au Décret Tertiaire du 23/07/2019, dont l'objectif est de diminuer de 40% les dépenses d'énergie d'ici 2030 de tous les bâtiments publics et privés du secteur tertiaire.

Cet audit permet donc d'avoir les premiers relevés de consommation, de se situer par rapport aux demandes du décret, et de connaître les leviers pour diminuer les consommations énergétiques.

Ancien restaurant du fort :

Points faibles : mauvaise isolation des planchers et des menuiseries

Solutions : surventilation nocturne pour baisser les températures l'été, l'installation de brasseurs d'air, changer les menuiseries avec du triple vitrage et installation de stores intérieurs.

Salle polyvalente :

Points faibles : menuiseries, ventilation, système de chauffage

M. le Maire indique que la rénovation complète de cette salle est envisagée dans les années futures. Donc l'objectif serait dans un premier temps, le changement des menuiseries pour diminuer fortement les pertes énergétiques.

La question du système de chauffage est abordée. La mutualisation d'une géothermie avec les écoles, l'ehpad est à étudier.

Ecole maternelle : le principal problème est la surchauffe du bâtiment l'été et un dysfonctionnement de la ventilation. L'isolation est plutôt performante par rapport à l'année de construction de l'école.

Solutions : changement des menuiseries, revoir la programmation du chauffage (réduire la température pendant les vacances).

Ecole primaire : En plus des menuiseries, le principal problème émane de la ventilation par simple flux, qui ne prévoit pas le renouvellement de l'air et amène la chaleur l'été.

Solutions : Installation d'une ventilation à double flux. Une protection solaire est à étudier surtout pour le confort, même si l'investissement est important.

Pour ces 3 bâtiments (salle polyvalente, école primaire et maternelle), un seul compteur électrique existe. Il serait judicieux d'installer des sous-compteurs pour permettre de récolter les dépenses énergétiques par bâtiment et pouvoir agir plus précisément.

M. Roche demande si les propositions d'installation de panneaux photovoltaïques ont été étudiées. Enerbat n'a pas inclus dans son étude cette solution, car les panneaux photovoltaïques diminuent les factures, mais pas la dépense énergétique. Le but de leur étude est de proposer des solutions qui diminuent la production énergétique.

M. Arnaud conseille de réfléchir également aux investissements en fonction du taux d'occupation des salles.

M. Bergeretti s'inquiète de l'investissement important que les communes doivent faire pour répondre au décret tertiaire, sans recevoir les aides immédiatement.

Pour chaque bâtiment, Enerbat présente le montant des investissements en fonctions des options choisis. Ces montants prenant en compte les aides financières possibles (FDEC, DSIL, Fonds vert). Un autre graphique indique la durée d'amortissement des différents investissements.

## **2- REVISION DE LA GESTION DES PARCELLES BOISEES COMMUNALES PAR L'ONF**

Le 17 janvier 2022, suite à la présentation de l'ONF, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour accepter le projet d'application du régime forestier sur plusieurs parcelles boisées communales.

Depuis, l'arrêté d'application n'a pas été pris et on constate aujourd'hui, que ces parcelles ne sont pas entretenues par l'ONF et qu'en plus, la commune n'est plus libre d'effectuer son entretien comme elle le souhaite (plus possibilité de mettre des chèvres).

M. le Maire propose d'annuler cette délibération n°2022-01, afin de pouvoir entretenir les bois communaux.

Le Conseil Municipal se demande si l'on peut considérer le bois des écoliers comme forêt. Après délibération et à l'unanimité, la délibération n°2022-01 est retirée, afin que la commune puisse entretenir librement ses parcelles boisées.

## **3- PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2022-2027 DU CONSEIL SAVOIE MONT BLANC**

En 2022, le Conseil d'administration du Conseil Savoie Mont Blanc a approuvé le nouveau Plan de développement de la lecture publique (PDLP), les modalités de conventionnement avec les communes et le nouveau règlement des aides financières. La mise en œuvre de ce plan sera assurée comme précédemment par la Direction de la lecture publique.

Afin de poursuivre le partenariat avec le Conseil Savoie Mont Blanc et permettre à notre bibliothèque de continuer à bénéficier des services offerts, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, qui sera valable jusqu'en 2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

M. le Maire présente également le projet de la communauté de communes avec le contrat intercommunal CTL. Un agent, sous contrat aidé de 3 ans, sera à disposition des bibliothèques du territoire. Ce nouveau service servira principalement pour les communes qui n'ont pas de bibliothèque ou seulement gérée par des bénévoles.

## **4- PROJET AU PLAN D'EAU DES GABELINS**

M. le Maire rappelle le contexte, en indiquant que le 5 septembre 2022, la société Eiffage était venue présenter son projet de déversement des matériaux inertes venant du TELT, dans le lac des Gabelins, avec en contrepartie, l'aménagement du lac. A la majorité des voix, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas continuer l'étude de ce projet (délibération n°2022-52).

Aujourd'hui, la société Eiffage, propriétaire avec l'AREA, de la partie gauche du lac des Gabelins, souhaite y déposer une partie des matériaux inertes provenant du chantier Lyon-Turin. Eiffage prépare un dossier ISDI – Installation de stockage de déchets inertes. Cette installation relève de la nomenclature des ICPE – Installations Classées pour la protection de l'Environnement. L'article R.522-46-4 du Code de

l'Environnement prévoit que la demande d'enregistrement d'une ICPE soit accompagnée de l'avis du Maire de la commune d'implantation, sur les propositions d'usage futur que l'exploitant envisage de considérer lorsque l'installation sera mise en arrêt définitif.

M. le Maire présente le projet au Conseil Municipal et précise que l'itinéraire des camions passerait par le chemin de la Digue, la route qui longe le centre pénitentiaire et un chemin privé pour arriver sur la partie gauche du lac des Gabelins.

40 camions circuleraient par jour (soit 80 allers/retours) sur 10 ans.

Ce nouveau projet soulève les mêmes réticences pour les élus :

- La circulation des poids-lourds :

Les nuisances seront les mêmes pour les habitants d'Aiton. Le passage des camions à proximité du stade et du centre pénitentiaire est dangereux et les routes deviendraient rapidement impraticables. En particulier, la route qui mène à la prison, n'est pas faite pour supporter le poids et le passage d'autant de camions. De plus, son entretien ou sa réfection serait à la charge supplémentaire pour la commune qui a émis un avis défavorable.

- Qualité de l'eau du lac des Gabelins :

La société Eiffage nous assure que la qualité de l'eau côté propriété d'Aiton, ne serait pas altérée grâce à des techniques approuvées. Le Conseil Municipal n'imagine pas la clarté de l'eau aussi transparente qu'actuellement. Le fait de déverser des matériaux sur un tiers du lac aura forcément des répercussions sur le reste.

Le Conseil Municipal fait part également de son inquiétude concernant le risque de pollution de l'eau. Même si aujourd'hui les analyses autoriseraient le déversement de ces déchets, qui peut assurer qu'il n'y aura pas de problème avec la nappe dans les années futures.

- Sécurité avec le centre pénitentiaire

La société d'Eiffage n'a pas, pour le moment, obtenu l'autorisation de passage à proximité du Centre Pénitentiaire. Il sera consulté après le dépôt de candidature d'Eiffage pour le marché de la gestion et la valorisation des matériaux d'excavation (GEME) du chantier Lyon-Turin.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la faisabilité des passages des camions aussi près du centre pénitentiaire.

En conclusion, le Conseil Municipal, confirme la délibération prise le 5 septembre 2022 (n°2022-52) et émet un avis défavorable à ce projet.

## **5- DIVERS**

- **Problème de pigeons au Plan**

De plus en plus de pigeons s'installent du côté de l'école et salissent les façades. M. Roche indique qu'une solution possible est de faire venir un effaroucheur. Dans un premier temps, il faut vérifier que personne ne leur donne à manger et les empêcher de nicher, pour éviter leur prolifération.

- **Entreprise de transport du gaz**

M. Arnaud demande si un dispositif de sécurité est prévu pour l'entreprise de transport de matière dangereuse, installée près de la zone Ganellon.

M. Canot indique qu'il a rencontré le gérant avant leur installation. L'entreprise, à ce moment, a donné toutes les garanties de sécurité. Malgré la réticence, la commune n'a pas pu empêcher leur installation sur ce terrain privé.

- **Composteurs**

Une distribution de composteurs est prévue le 29 mars à 18h devant la salle polyvalente. Réservation obligatoire en amont auprès du Sirtom Maurienne.

- **Agendas CGM**

La société CGM va arrêter la publication des agendas, qui étaient distribués gratuitement à tous les habitants d'Aiton, pour raison économique.

- **Prochain Conseil Municipal**

Lundi 20 mars pour le vote du budget.

- **Circulation Chemin du Milieu**

Certains habitants prennent l'habitude de garer leur véhicule sur la route, Chemin du Milieu. Un courrier leur sera envoyé afin de pouvoir circuler librement.

- **Fibre optique**

La fibre optique est en cours d'installation. SFR devrait pouvoir réaliser les branchements dans les habitations au mois de juin et trois mois supplémentaires pour les autres opérateurs.

Fin de séance : 20h45

***Ce procès-verbal est susceptible d'être modifié au prochain conseil municipal lors de son approbation.***